

RENOUVELEZ VOTRE NOM DE DOMAINE AVANT QU'IL N'EXPIRE !

BONNE NOUVELLE.

Vous avez une adresse unique sur Internet pour promouvoir votre organisation ou vous-même. Que devez-vous faire afin de la conserver ?

Renouvelez-la **AVANT** qu'elle n'expire !

MAINTIEN D'UN NOM DE DOMAINE

Si vous n'avez pas renouvelé votre nom de domaine et qu'il est sur le point d'expirer, il est temps de le renouveler.



Si vous n'avez pas renouvelé votre nom de domaine et qu'il a expiré, contactez immédiatement votre bureau d'enregistrement pour savoir lequel des trois scénarios suivants s'applique à votre cas.



SCÉNARIO 1 : VOUS AVEZ PERDU TOUT DROIT SUR VOTRE NOM DE DOMAINE

Il n'est plus possible de renouveler ou de restaurer votre nom de domaine. Pour en savoir plus sur les noms de domaine perdus : go.icann.org/lostdomain



SCÉNARIO 2 : VOUS POUVEZ ENCORE LE RENOUVELER

Selon les modalités de votre contrat avec le bureau d'enregistrement, vous pouvez peut-être encore renouveler le nom de domaine expiré jusqu'à 45 jours après l'expiration.



SCÉNARIO 3 : VOUS POUVEZ ENCORE LE RESTAURER

Si votre nom de domaine expiré a été supprimé par votre bureau d'enregistrement, vous avez la possibilité de le restaurer dans un délai de 30 jours à compter de la suppression.

www.example.com

www.example.com

SI VOUS AVEZ PERDU VOTRE NOM DE DOMAINE

Vous n'allez pas pouvoir récupérer votre nom de domaine. Quelqu'un d'autre pourra alors l'enregistrer.

Bureau d'enregistrement : un bureau d'enregistrement est un organisme chargé d'enregistrer les noms de domaine.

CONSEILS PRATIQUES

- Assurez-vous de vérifier auprès de votre bureau d'enregistrement les dates limites d'enregistrement et d'expiration.
- N'oubliez pas de consulter les conditions de service du bureau d'enregistrement ou du revendeur auprès de qui vous avez enregistré votre nom de domaine afin de bien comprendre les frais, les règles et les conditions.
- Votre bureau d'enregistrement doit envoyer deux rappels de renouvellement, environ un mois et une semaine avant la date d'expiration du nom de domaine.
- Votre nom de domaine ne sera pas en service pendant le délai de grâce pour la réactivation de 30 jours après sa suppression.

